



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

Point 9.5 de l'ordre du jour

**Document élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour
la protection des végétaux (CIPV)**

I. Historique

1. Le deuxième cycle de l'IRSS a pris fin le 31 mars 2017; toutes les activités ont été accomplies et tous les produits ont été obtenus. Les activités réalisées au cours de la deuxième année du cycle de projets sont intégrées dans le Rapport en réponse à l'examen triennal du deuxième cycle. Ce rapport sera publié après examen cette année par le Comité des normes, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).

2. Grâce à l'Union européenne (UE) et au Gouvernement suisse, le projet IRSS est en place depuis 2012, en tant qu'outil destiné à recenser les difficultés rencontrées par les parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), ainsi que les possibilités qui s'offrent à elles. Il est essentiel de recenser les domaines qui posent problème ainsi que les meilleures pratiques pour le développement stratégique des ressources et des outils destinés à améliorer la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial, à faciliter et favoriser la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP, et à contribuer aux objectifs du Cadre stratégique de la CIPV.

3. Au cours des six dernières années, l'IRSS a mené de nombreuses activités permettant d'examiner les mesures prises par les parties contractantes pour la mise en œuvre, notamment des enquêtes, des études théoriques, des analyses des nouvelles problématiques, des analyses techniques, la mise en place d'un centre d'assistance et, plus récemment, l'établissement d'un Cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Le projet IRSS fait partie intégrante du programme de travail du Secrétariat de la CIPV et du projet pilote de mise en œuvre de la surveillance, conformément aux priorités de l'Organe directeur de la CIPV, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Au sein du Secrétariat de la CIPV, l'IRSS est un mécanisme transversal qui collabore étroitement avec l'Unité chargée de l'établissement de normes, l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre et l'équipe chargée de l'intégration et de l'appui. En outre, l'IRSS apporte une contribution stratégique en matière de besoins liés à la mise en œuvre aux structures de gouvernance de la CIPV, notamment le Bureau de la CMP, le Groupe de la planification stratégique, le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

II. Contenu du troisième cycle de l'IRSS

5. Tout au long de l'année, la CIPV a mené des activités de plaidoyer afin de récolter des fonds à l'appui d'un troisième cycle de projets de l'IRSS. Une proposition de projet a été rédigée et les négociations avec la Commission européenne (CE) concernant son financement ont abouti en décembre 2017 à un accord pour un troisième cycle de projets pour 2018-2020. Le programme de travail du projet «GCP/GLO/877/EC: Implementation Review and Support System» convenu avec le donateur pour le troisième cycle figure à l'annexe 1.

6. Les futurs travaux de l'IRSS doivent poursuivre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre par les parties contractantes, et accorder une attention soutenue aux questions relatives à la santé des végétaux en lien avec la facilitation des échanges, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire. Les objectifs sont d'établir des liens directs avec le Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV, le Cadre stratégique de la FAO (2012-2019) pour une agriculture durable et les ODD des Nations Unies (1, 2, 8, 12, 13, 15 et 17).

7. Le principal résultat attendu de la mise en œuvre de ce projet de trois ans est une meilleure application par les parties contractantes de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP. Les produits attendus pour atteindre ce résultat sont notamment les suivants:

- la mise en œuvre par les parties contractantes de la Convention, des NIMP et des recommandations de la CMP est examinée;
- une aide est fournie aux parties contractantes en ce qui concerne leurs besoins en matière de mise en œuvre grâce à l'utilisation du centre d'assistance de l'IRSS;
- les nouvelles problématiques sont recensées aux niveaux régional et local et les parties contractantes préparées pour y répondre;
- les questions spécifiques liées à la mise en œuvre sont analysées grâce à des études de cas, le travail des experts et l'analyse des thèmes/problématiques;
- des rapports annuels et triennaux sur la mise en œuvre sont rédigés et compilés conformément au Cadre de suivi et d'évaluation.

III. Attribution de la surveillance de l'IRSS au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

8. Le Comité chargé du renforcement des capacités a agi de manière informelle en qualité de comité de contrôle du projet IRSS depuis son lancement en 2011. Il avait comme principale fonction de contrôle la responsabilité du Groupe chargé de l'examen triennal, qui a par la suite été prise en charge par le Bureau de la CMP.

9. Le Groupe chargé de l'examen triennal était composé des présidents ou des représentants des organes subsidiaires de la CMP, du Secrétariat de la CIPV et du Président ou du représentant du Bureau de la CMP. Il était initialement prévu que le Groupe se charge de la supervision de l'IRSS jusqu'à ce qu'un organisme technique permanent puisse l'épauler. Toutefois, c'est en réalité le Bureau qui a exercé la fonction de surveillance de l'IRSS. L'activité du Groupe chargé de l'examen triennal a alors été

réorientée vers la fonction d'examen des activités de l'IRSS dans l'optique de ses liens avec le rapport en réponse à l'examen triennal.

10. À sa douzième session, la CMP est convenue d'établir le nouvel organe subsidiaire de la CIPV, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et que les fonctions et les procédures du Groupe chargé de l'examen triennal, ainsi que le rôle de supervision des projets de l'IRSS, soient transférés au Comité. L'établissement officiel du Comité conduit à la dissolution du Groupe chargé de l'examen triennal.

11. Le rôle que jouent le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes en matière de surveillance du projet IRSS et le mécanisme par lequel la fonction de l'IRSS est dirigée doivent encore être élaborés par le Bureau. Toutefois, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est convenu en décembre 2017 d'inscrire l'IRSS en tant que point permanent de l'ordre du jour de ses sessions. Les fonctions à considérer sont notamment:

- l'examen du plan de travail annuel de l'IRSS;
- l'examen des rapports annuels d'activité des donateurs;
- la contribution aux activités de l'IRSS;
- l'examen des produits de l'IRSS;
- la définition des futurs domaines prioritaires en matière de mise en œuvre et des activités connexes de l'IRSS.

IV. Cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV

12. Dans le cadre de l'IRSS, la mise en œuvre par les parties contractantes de la Convention et de ses normes internationales est suivie dans l'objectif de recenser les succès et les difficultés, à l'aide de diverses méthodes. Pour compléter les travaux de l'IRSS, un cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV est en cours d'élaboration dans l'objectif de couvrir les trois niveaux ci-après:

- mise en œuvre des cadres stratégiques de la CIPV (Cadre stratégique de la CIPV, Cadre de renforcement des capacités de la CIPV, etc.);
- politiques et procédures de la CIPV;
- domaines de travail du Secrétariat de la CIPV.

13. Le suivi structuré et coordonné de ces différents niveaux favorisera la réactivité et l'amélioration continue des processus de travail et de son exécution et sera utile pour les parties contractantes. Outre l'IRSS, d'autres processus et outils utilisés pour superviser les activités seront intégrés dans le nouveau cadre afin de formaliser une approche globale de suivi et d'évaluation de la CIPV.

14. Le système de suivi et d'évaluation de la CIPV sera aligné sur le nouveau Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 et l'accent sera mis sur l'utilisation d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre, le programme de travail du Secrétariat de la CIPV et les changements de statut phytosanitaire de façon structurée.

15. Pour recueillir les observations des parties contractantes sur le projet de cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV, une réunion d'experts a été organisée à Wellington (Nouvelle-Zélande), en septembre 2017, afin d'étudier les questions relatives à l'élaboration du cadre et de comprendre comment elles organisent le suivi et l'évaluation dans leur contexte national. Les observations formulées lors de la réunion d'experts seront regroupées afin d'étayer les futurs travaux sur le suivi et l'évaluation menés au cours du troisième cycle de l'IRSS.

16. Des fonds fournis par le Gouvernement suisse ont permis au Secrétariat de poursuivre les activités présentées portant sur l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation après la clôture en mars du projet IRSS financé par la CE. Cet appui était indispensable pour permettre la continuité du troisième cycle du projet IRSS.

17. La CMP est invitée à:

- 1) *remercier* l'Union européenne et le Gouvernement suisse pour le soutien financier apporté au deuxième cycle de l'IRSS;
- 2) *prendre note* des progrès accomplis s'agissant de la poursuite des activités de l'IRSS au cours de l'année 2017;
- 3) *remercier* l'Union européenne pour le financement apporté au troisième cycle 2018-2020 de l'IRSS;
- 4) *demander* aux parties contractantes à contribuer aux activités de l'IRSS.

